

COLLOQUE

L'Etat des droits

Pratiques des droits dans l'action publique

Colloque organisé par Pierre-Yves Baudot et Anne Revillard
Centre de recherche sur l'action locale (CERAL), Université Paris 13 et
Centre d'études européennes de Sciences Po (CEE).

Avec le soutien de la Mission de recherche Droit et justice, de l'Association française de science politique (AFSP), du Réseau thématique « Sociologie du droit et de la justice » (RT13) de l'Association française de sociologie, de l'Université Paris-13, du Centre de Recherches sur l'Action Locale (CERAL) et du Centre d'études européennes de Sciences Po (CEE).

Paris et Villetaneuse, 25 et 26 juin 2012

Quel sens donner à la référence aux droits dans l'action publique ? Dans des domaines variés, plusieurs lois ont placé la notion de droits au principe de leur adoption (par exemple, la loi du 13 juillet 1991 introduisant un « droit à la ville », la loi du 29 juillet 1994 définissant le « droit au respect de son corps », la loi du 4 mars 2002 relative aux « droits des malades et à la qualité du système de santé », ou encore la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » définissant un « droit à la compensation »). Dans le même temps, plusieurs institutions publiques, parallèlement aux tribunaux, ont été dotées d'une mission de protection ou de défense des droits, jusqu'à la récente constitutionnalisation d'un « Défenseur des droits ».

Ces traits caractéristiques de la situation française rejoignent une tendance à la diffusion d'une « rhétorique des droits » ou d'un « discours des droits » bien établie au niveau international (Scheingold, 1974; Sjoberg, Gill, et Williams, 2001; Wilson, 2006; Goodale, 2009; Hafner-Burton et Ron, 2009). Se trouvent ainsi affirmés, avec des inflexions variables selon les contextes nationaux, les droits fondamentaux, les droits de catégories particulières de personnes socialement minorisées (femmes, minorités sexuelles, personnes handicapées, minorités culturelles, autochtones, etc.), ou encore des droits relatifs à des domaines particuliers de la vie sociale (i.e. accès à l'information, protection de la vie privée, droits des administrés, des patients, des consommateurs).

Sans être totalement nouvelle, en ce qu'elle peut rappeler, peut-être même pour les concurrencer, les grandes déclarations des « droits de » de la fin du XVIII^e siècle et la proclamation des « droits-créances » (1948), la diffusion de ces pratiques des droits

dans l'action publique doit être interrogée pour la forme nouvelle de sujets de droits qu'elle fait émerger.

Ce « sujet de droits », inscrit dans des rapports sociaux inégalitaires (de classe, de genre, de race, ou encore fondés sur l'état de santé ou le handicap), se définit dans des relations de pouvoir spécifiques, entre un Etat dont le monopole de production des normes est remis en cause, des institutions transnationales qui véhiculent ce discours des droits et des groupes sociaux porteurs de revendications particulières (Commaille et Duran, 2009).

C'est cette configuration nouvelle que ce colloque se propose d'étudier, en portant l'attention successivement sur son émergence, le type de droit mobilisé et ses effets sur le sujet de droit considéré.

Dans le sillage des analyses interrogeant la place du droit dans l'action publique (Lascoumes, 1990 ; Duran, 1993 ; Commaille, Dumoulin et Robert, 2000 ; Israël, Sacriste, Vauchez et Willemez, 2005, Commaille et Kaluszynski, 2007), nous nous proposons ici d'aborder sociologiquement la question des « droits » à partir des modalités de leur promotion et de leur mise en œuvre dans et par l'Etat. Ce dernier sera envisagé comme un espace complexe, traversé par des conflits entre acteurs et institutions porteurs de valeurs parfois dissonantes. Les travaux sociologiques sur les usages sociaux des droits, notamment dans l'optique de mobilisations collectives (Israël, 2009), ont conduit à un utile décentrement de la réflexion par rapport à l'Etat en sociologie du droit, permettant notamment d'envisager le droit comme « ressource » et non plus seulement comme « référence » (Commaille et Dumoulin, 2010). A partir d'études portant sur des acteurs étatiques, la sociologie des professions juridiques (Roussel, 2004) et de l'action publique (Lascoumes, Le Bourhis 1994) a pu montrer l'émergence d'espaces politiques de jeu avec le droit et de « passes » du droit. Ces études, chacune à leur manière, mettent en valeur le large éventail des prises du droit ouvert à l'intérieur même de l'Etat, au-delà de l'alternative entre opposition et acceptation (Bourdieu, 1990). Croisant ces approches, ce colloque voudrait interroger ce que sont, en pratiques, ces « droits », à travers les concurrences qu'ils suscitent, les redéfinitions du « Droit » qu'ils impliquent et les nouvelles configurations qu'ils ouvrent.

Nous voudrions donc ici questionner les modalités d'émergence et d'existence d'un « Etat des droits ».

Deux lectures s'opposent de façon schématique (Stryker, 2007). D'un côté, le discours des droits est vu comme une façade, une « promesse vide » (Hahner-Burton et Tsutsui, 2005) sans autre effet que de relégitimer, sous couvert du Droit, des formes de domination politiques, économiques et sociales. De l'autre, il est envisagé comme un levier effectif de contre-pouvoir, voire de transformation sociale. L'ambition n'est pas ici de trancher ce débat mais de prendre comme objet d'étude la diffusion du discours des droits au sein des institutions étatiques et de chercher à en apprécier les différentes formes d'effectivité, juridiques, politiques et sociales : Comment les droits sont-ils venus à l'Etat ? Quels acteurs et institutions constituent des vecteurs de promotion des droits dans l'Etat ? A quelles pratiques ces discours correspondent-ils dans l'action publique ? Quelle est la portée de l'énoncé juridique des droits ? En quoi consistent les pratiques, y compris discursives, de « promotion », de « protection » ou de « défense » des droits pour les institutions étatiques qui en ont la charge ?

Telles sont quelques-unes des questions soulevées par ce colloque, dont les contributions pourraient s'organiser selon trois axes.

1. Comment les droits viennent à l'Etat ?

Le premier axe de travail proposé porte sur la genèse de ces références aux droits. Certains travaux portant sur l'émergence de ces revendications en termes de "droits à..." insistent sur des facteurs cognitifs, renvoyant à l'évolution des représentations et des idées politiques, dans le sens d'une lecture libérale des droits (Gauchet, 1989 ; Rosanvallon, 1995), d'autres – parfois les mêmes – insistent sur des déterminants macrosociologiques et macroéconomiques. Mais ces explications structurelles ne permettent pas de saisir les modalités plus spécifiques, historiquement et politiquement situées, par lesquelles ces "droits" sont venus à l'Etat. A l'inverse, ce colloque, reprenant certains acquis des études sur l'émergence des revendications en terme de droits portées par les minorités, entend porter la focale sur les mobilisations collectives, les jeux d'acteurs et de groupes, mais aussi les logiques d'institutions qui ont pu favoriser la diffusion de la référence aux droits dans les espaces étatiques. Les processus sociaux, notamment au sein des espaces professionnels du droit et des militants politiques, qui ont permis le passage de l'Etat-légal à l'Etat de droit, d'abord au tournant des XIXe et XXe siècles (Redor, 1992 ; Sacriste, 2011) puis, dans une autre définition, dans les années 1970 (Agricoliensky, 2005) ont fait l'objet d'études approfondies. Ce colloque se propose ici d'apporter des éléments empiriques sur la façon dont l'Etat est venu « aux droits ».

- Le travail de mobilisation des **mouvements sociaux** constitue une piste privilégiée d'explication de la diffusion d'une "politique des droits" (Scheingold, 1974 ; Israël, 2009), comme l'ont montré par exemple les travaux sur le mouvement des droits civiques (McAdam, 1982), le mouvement des femmes (McCann, 1994), les mouvements gays et lesbiens (Barclay, Bernstein et Marshall, 2009 ; Paternotte, 2011), ou encore les mouvements de personnes handicapées (Heyer, 2006 ; Barnartt et Scotch, 2001, Scotch, 2001). Ces mouvements sociaux ne sauraient toutefois être analysés indépendamment des dynamiques étatiques – et notamment juridiques – qui contribuent à les façonner, en termes à la fois organisationnels et discursifs (Agricoliensky, 2010). Il semble difficile, tant le discours des droits est d'abord et avant tout un discours juridique, de dissocier l'initiative des mouvements de leur façonnage par un contexte d'Etat de droit dont l'influence se laisse difficilement saisir par la simple notion d'"opportunité politique" (et dont les implications, en termes d'affirmation des droits, sont susceptibles de varier fortement selon les contextes nationaux et historiques). Au-delà de l'étude séquentielle de l'impact des mouvements sociaux ou des processus de mise sur agenda, l'étude de la multipositionnalité des acteurs, ainsi que des espaces d'"intersection" entre mouvement et Etat (Banaszak, 2010), sont à même de révéler les échanges et influences qui participent de la production juridique et politique des droits (Bereni, 2009).

- Nous invitons aussi à porter l'attention sur les **dynamiques transnationales** (Hassenteufel, 2005 ; Delpeuch, 2009), entre transferts (Dumoulin et Saurruger 2010), imitations (Jacoby, 2000), influences et circulations (Saunier 2004), sous l'angle du détour par l'étranger (Frinault et Le Bart, 2009) ou du « tournant internationaliste »

(pour une période antérieure : Rasmussen, 2001), qui ont pu modifier les rhétoriques et les répertoires des acteurs porteurs de ces revendications dans la société civile mais aussi à l'intérieur même de l'Etat. L'espace des organisations internationales (pour le handicap : Barral, 2008), l'Union Européenne (pour le handicap : Mohanu, 2008 ; Vanhala, 2006, 2011; Waddington, 2006), ont pu être des détours déterminants dans la définition de ces droits. La circulation des références, le "tourisme des droits" (Heyer, 2006) ont pu être des matrices importantes pour les formulations locales de ces "droits". Il s'agit de se pencher sur ces "espaces de circulation" (Payre, 2011), de détailler les profils de ces "agents de la circulation" (Dezalay, 2004) et les effets que cette circulation produit sur ces acteurs (Hennette-Vauchez, 2010) et sur les espaces nationaux dans lesquels ils s'expriment. L'autonomie d'un espace transnational « des droits » à l'égard d'autres espaces (économiques et militants) – et donc, l'émergence et la diffusion de cette « rhétorique des droits », par rapport à d'autres références, économiques ou sociales (Poinsot, 2004) – pourrait être ici questionnée à partir d'une sociologie des acteurs de ces différents espaces et des liens qui les structurent. La lecture de la diffusion des « droits » au niveau international permet aussi de penser, de façon critique, la rhétorique des droits non pas contre, mais à partir des logiques étatiques (Guilhot, 2008).

- Enfin, "l'étatisation" des droits pose la question du **format des institutions étatiques** chargées de porter ces revendications contre, tout contre l'Etat. Il s'agit de se pencher ici sur les modalités spécifiques d'action de ces "institutions faibles" (Malloy, 2003 ; Pedriana et Stryker, 2004; Revillard, 2009) et notamment de réinterroger le lien entre le "droit faible" dont elles sont porteuses et les modalités d'action qui sont les leurs. On souhaiterait faire porter l'attention sur les modalités d'extension des juridictions de ces institutions, ainsi que sur les voies paradoxales de leur autonomisation (Bezès et Le Lidec, 2010; Baudot et Revillard, à paraître). Simultanément, il convient de s'intéresser aux réorganisations administratives produites à l'intérieur de cet espace de la "défense des droits" (RFAP, 2012), dont la fusion des différentes AAI au sein du Défenseur des droits est un élément, mais aussi, à l'extérieur de cet espace particulier, sur la reconfiguration des relations à l'intérieur même de l'Etat, entre entités administratives. L'émergence de la figure de « l'usager », titulaire de « droits » (à l'information, à l'accès aux données personnelles (dossier médical) et administratives (CADA), à la protection des données personnelles, aux soins, à un accueil de qualité...) peut être pensée autant comme le moteur que comme le produit des réformes de l'administration (Bezès, 2009 ; Chevallier, 2011). Il conviendra en ce sens d'interroger la genèse de ces "institutions faibles" (comités consultatifs, autorités administratives indépendantes, agences de régulation, comités d'éthique) à la lumière des enjeux du gouvernement de l'administration et de ses réformes actuelles, entre fusion et spécialisation. Envisagée comme un problème de gouvernement de l'administration, la création de ces espaces administratifs permet alors de renvoyer la "faiblesse" des armes juridiques dont ils disposent, non au flou de leur forme (Bourdieu, 1986), mais à la coordination que ces dernières permettent de réaliser (Borraz, 2008 : 242-254).

Ces nouveaux formats institutionnels et ces nouveaux « instruments juridiques » par lesquels ces droits sont portés invitent à interroger ce que ces droits font au droit.

2. Ce que les droits font au droit

Au-delà de la référence politique aux droits comme “cadre” de formulation et de défense d’une cause (Benford et Snow, 2000 ; Pedriana, 2006), quelles sont les implications proprement juridiques des droits ainsi affirmés? Quel est le contenu légal des droits défendus, et comment celui-ci évolue-t-il, depuis les revendications initialement portées par les défenseurs des droits (dans ou hors de l’Etat) jusqu’à leur traduction législative et/ou jurisprudentielle? Dans quelle mesure la formalisation juridique de ces droits conduit-elle à faire du droit un levier de transformation des rapports sociaux inégalitaires (Sabbagh 2003) ? Sur quels formats juridiques ces droits s’appuient-ils ? A quelles conditions ces « droits » peuvent-ils être considérés comme du « Droit » ? De ce fait, il s’agit d’explorer le “type de droit” (Caillousse, 2011) mais aussi les concurrences et intersections entre les différents types de droit engagés dans ces “droits”, ainsi que la façon dont se modifient autant l’écriture de ce droit que les modalités de son effectivité.

De façon prospective, nous pouvons distinguer deux pistes principales d’investigation : d’une part, les modalités d’inscription juridiques de ces droits, et d’autre part, la concurrence entre les différents types de droit ainsi créés.

- Un premier ensemble de questionnement peut donc s’intéresser aux **modalités d’inscription juridique de ces droits**. On pourrait distinguer ici les droits en fonction du type d’outil utilisé pour les faire reconnaître comme du « Droit ».

On pourra ainsi distinguer différentes procédures d’entrée dans le droit. On pourrait tout d’abord analyser le recours au Parlement pour adopter ces textes fondateurs de droits comme un élément de la dimension symbolique de ces politiques des droits (Edelman 1964, Mazur, 1995). Toute une littérature juridique décrit en effet ces « droits », à l’instar des droits sociaux, comme de « pauvres droits » (Imbert, 1989), à l’effectivité incertaine même quand leur est associée une opposabilité qui pourrait bien être de principe (par exemple, dans le cas du DALO : Baudry, Weymuller 2011).

On pourrait également montrer que ces droits sont écrits à l’aide d’outils qui ne sont pas ceux, classiques, du Législateur, mais par d’autres, dont la reconnaissance par le Législateur est incertaine et essentiellement locale (chartes d’accueil, conventions, règlement intérieur). Renvoyant à d’autres types de légitimation des droits, on pourra s’intéresser aux modalités de rédaction – parfois participatives – de ces outils juridiques, comme, par exemple, les chartes d’accueil des usagers dans l’administration.

On pourra également s’intéresser aux productions contentieuses de ces droits. Le rôle du Conseil Constitutionnel, dont les décisions tendent parfois à affaiblir la portée de ces droits (Deswarte 1995), gagnerait à être travaillé, en étudiant tant le contenu de ses décisions que les usages dont l’institution est l’objet. Le Conseil Constitutionnel peut être compris comme une nouvelle arène que vont pouvoir utiliser partis politiques et mouvements sociaux. Les mouvements sociaux pourraient user de la question prioritaire de constitutionnalité pour fabriquer du droit « en le contestant » (Israel 2003). Emergent ainsi de nouvelles scènes de controverses, au sein duquel peuvent se déployer de nouveaux registres d’argumentation.

Enfin, l’attention pourra porter sur le rôle joué par le contentieux administratif dans la production des droits des administrés. Nous sollicitons des travaux portant sur

les procédures administratives et organisationnelles de fabrication et de filtre de ce contentieux (Choquet et Sayn, 2000; Sayn, 2007), sur les dispositions spécifiquement juridiques du processus actuel de justiciabilité des droits sociaux (*Revue de droit sanitaire et social*, 2010) mais aussi sur les mobilisations associatives qui permettent de favoriser les recours juridictionnels relatifs aux droits opposables (sur le DALO : Weill, à paraître). Le recours aux droits est ainsi filtré par des dispositifs organisationnels et politiques d'accès au droits (Lejeune, 2011) et déterminé par les rapports aux institutions travaillés par les dispositions sociales des individus (Warin, 2007; Dubois, 2010).

- Un second ensemble de questionnement peut ensuite porter sur les **relations – de concurrence, de complémentarité, de substitution – qu'entretiennent ces différents droits**, les acteurs qui les promeuvent et les ressortissants qui les éprouvent. L'émergence des « droits à » a pu être lue comme une concurrence faite aux « droits sociaux » (par exemple : Bec, 2007). Pour éviter l'écueil des oppositions schématiques entre universel et particulier dont ces deux types de droits seraient la matérialisation, nous proposons deux pistes : interroger tout d'abord la différence de positionnement, de part et d'autre de l'Atlantique, des défenseurs de l'Etat social à l'égard de la « politique des droits », appréciée parfois en France comme le signe de la défaite des droits sociaux, alors qu'elle a pu fonctionner aux Etats-Unis comme un vecteur de conquête de ces derniers.

Seconde piste : interroger les liens entre ces types de droit. Ces « droits à » peuvent-ils être interprétés comme une forme de « judiciarisation » du social, qu'il s'agisse par là d'envisager les modalités et les effets de la mise en œuvre de certaines prestations (Serre, 2001) ou d'interroger les impacts sur les organisations et leurs agents de ce « débordement du social » (Jeannot, 1996 ; Jeannot 2005 ; Warin, 2001) ? Il serait également possible, dans une optique davantage inspirée des *Legal Consciousness Studies* (Pélisse, 2005) de suivre les relations entre ces types de droit dans le discours des acteurs, des mouvements sociaux ou des institutions du social, pour repérer les modalités d'usages de ce discours des droits et les complémentarités qui s'y dessinent. Ceci permettrait d'éclairer les modalités de diffusion d'un répertoire de lutte contre les inégalités sociales en termes de « droit à » simultanément à d'autres prismes de lectures, en termes de « risques » (Jenson, 2006) de « besoins » (Rose, 2007) ou de « droits sociaux ».

La diffusion de ces discours peut alors être renvoyée à l'un des deux visages du droit : son rôle coercitif. Entendue comme judiciarisation du social, l'émergence de ces « droits à » peut être comprise comme une transformation des modes de gouvernement des populations, une façon de répondre à une « demande infinie » (Foucault, 1983). Cette production normative pourrait alors être envisagée à l'aune des évolutions affectant les modes de régulation du social, individualisation (Duvoux, 2009) et psychologisation (Castel, 2008).

3. L'Etat des droits au concret

Un troisième axe de questionnement concerne l'analyse de cet Etat des droits "au concret" (Padioleau, 1982). En quoi consistent concrètement les politiques des droits entendue au sens de politiques publiques, incluant à la fois des dispositifs d'attribution

de droits (ex. dans le cas du handicap, les Commissions des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée [CDAPH]), et des politiques visant l'accès aux droits et la défense des droits ? Un des objets du colloque pourra être d'interroger les frontières entre ces différentes politiques des droits.

Quels sont les **ressorts d'intervention** privilégiés des politiques visant l'accès aux droits ou la défense des droits ? Actions de formation, d'information, de sensibilisation, facilitation du recours aux tribunaux, actions visant à favoriser l'insertion professionnelle de catégories discriminées, structuration et financement du milieu associatif, efforts pour infléchir d'autres politiques publiques : autant de dimensions qui ont pu être identifiées comme participant de politiques des droits (sur les droits des femmes : Pal, 1993 ; Jacquot, 2009 ; Dauphin, 2010 ; McBride et Mazur, 2010). Les descriptions et les analyses à ce sujet méritent toutefois d'être systématisées.

Au-delà des intentions affichées par ces politiques, il s'agit de s'intéresser aux **dispositifs institutionnels** dans lesquels elles s'incarnent et à leurs conséquences sur l'effectivité des droits. En matière d'attribution des droits, des institutions préexistantes réformées à l'occasion de réorganisations administratives peuvent se voir confiées de nouvelles missions correspondant à l'institution de nouveaux droits (exemple de la transformation des COTOREP et CDES en CDAPH à la suite de la loi handicap de 2005). La genèse et le statut des dispositifs étatiques ou para-étatiques de défense des droits mériteront par ailleurs d'être explorés. En effet, si ceux-ci correspondent pour partie à des institutions publiques (ex. la HALDE, le Défenseur des droits), ils peuvent aussi prendre des formes hybrides, résultant du croisement d'initiatives militantes et gouvernementales (ex. associations financées voire conventionnées avec les pouvoirs publics). Les modalités d'intervention et le profil des acteurs investis dans ces dispositifs pourront être éclairés par une étude du travail concret de ces acteurs associatifs aux frontières de l'Etat (D'Halluin 2010 ; Fischer 2009) et des conditions de ces créations institutionnelles qui peuvent prendre les formes les plus variées, de la création *ex nihilo* d'une association par les pouvoirs publics à l'institutionnalisation plus ou moins poussée de dynamiques militantes portées par des mouvements sociaux

Parmi ces dispositifs institutionnels des politiques des droits, ceux qui mettent en jeu une **interaction directe avec les usagers** pourront constituer des points d'observation privilégiés. Comment les usagers font-ils valoir leurs droits face à ces institutions ? Par quels processus l'attribution des droits se décide-t-elle au sein des institutions qui en font la charge ? En ce qui concerne les dispositifs de défense des droits, on pourra s'interroger sur les procédures de sélection des cas à défendre (Chappe, 2010) mais aussi sur la généralisation que peuvent produire ces institutions prédestinées à singulariser les cas (Agrikoliansky, 2003). La description fine des interactions, l'étude du suivi de ces plaintes par les institutions chargées de leur juridictionnalisation, donneront une épaisseur empirique à l'étude de « politiques des droits » trop souvent appréhendées sous leurs dimensions strictement programmatiques. Des études comparées, territorialisées et sectorisées, mais aussi historicisées, permettront de suivre ces politiques dans leur existence concrète, en éclairant les résistances qu'elles rencontrent, les appuis cognitifs et sociaux sur lesquels elles se déploient, mais aussi les instruments qu'elles emploient pour objectiver leur efficacité (Perrier, 2006).

Enfin, se pose la question des **effets de ces politiques (au sens de *policy*) des droits sur la diffusion d'une culture des droits**. Dans *Politics of rights*, Scheingold montre bien comment l'adhésion au mythe des droits est rendue possible par la "résonance culturelle" des droits dans la culture politique américaine. Ceci invite à s'intéresser aux modalités de production de cette culture des droits, dont la portée ne doit pas seulement être évaluée pour un contexte national donné, mais aussi relativement à des domaines spécifiques de l'action publique (Levitsky, 2008). Son absence peut par exemple être mentionnée comme un frein au développement de certaines politiques (dans le cas du handicap en France : Waddington, 2006). Inversement, l'émergence étatique de la défense des droits a pu favoriser la diffusion de cette culture des droits, et partant, le développement d'une conscience des droits (*rights consciousness*) individuelle et collective (à l'échelle de groupes sociaux discriminés et/ou marginalisés notamment) nourrissant de nouvelles mobilisations (Pedriana et Stryker, 1997 ; Engel et Munger, 2003).

Comité scientifique : Eric Agrikoliansky (IRISSO - Dauphine), Laure Bereni (CMH-CNRS), Philippe Bezès (CERSA-CNRS), Pierre Bonin (Paris-I), Fabrizio Cantelli (GRAP - ULB ; PACTE - CNRS), Jacques Chevallier (CERSA-CNRS, Paris-II), Jacques Commaille (ISP - ENS Cachan), Virginie Guiraudon (CEE-Sciences Po), Liora Israël (EHESS-CMH), Jane Jenson (Université de Montréal), Pierre Lascoumes (CEE-Sciences Po), Christine Rothmayr (Université de Montréal), Daniel Sabbagh (CERI-Sciences Po), Robin Stryker (University of Arizona).

Les contributions originales de différentes disciplines (sociologie, science politique, droit, histoire, anthropologie...), en français ou en anglais, sont les bienvenues. Elles peuvent porter sur différentes aires culturelles. Ces propositions de contributions devront mentionner précisément le matériau empirique mobilisé et les méthodes d'enquête employées.

Les propositions de contribution d'une page au maximum sont à envoyer aux organisateurs pour le **27 janvier 2012** au plus tard, à l'adresse suivante :

etatdesdroits@gmail.com

Les auteur-e-s seront informés le 15 février 2012 de la décision du comité. Les intervenant-e-s dont les propositions auront été retenues devront transmettre aux organisateurs le texte de leurs communications avant le 4 juin 2012. Des indications précises sur le format des textes seront communiquées en vue de la publication des actes.

Références

- Agrikoliansky, Eric. (2003) "Usages choisis du droit : le service juridique de la ligue des droits de l'homme (1970-1990)." *Sociétés contemporaines*, vol. 52, n. 4, p. 51-84.
- Agrikoliansky, Eric. (2005), ""Liberté, liberté chérie.." : la gauche et la protection des libertés publiques dans les années 1970. Hypothèses sur la résurgence de la notion d'Etat de droit." In *Sur la portée sociale du droit*, sous la direction de Liora Israël, Guillaume Sacriste, Antoine Vauchez et Laurent Willemez, p. 325-340. Paris: PUF/CURAPP.
- Agrikoliansky, Eric. (2010) « Les usages protestataires du droit », in *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, sous la direction de Olivier Filleule, Eric Agrikoliansky et Isabelle Sommier. La Découverte, 2010, p. 225-243.
- Banaszak, Lee Ann (2010) *The women's movement inside and outside the state*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Barclay, Scott, Mary Bernstein, et Anna-Maria Marshall (dir.). (2009) *Queer mobilizations. LGBT activists confront the law*. New York: NYU Press.
- Barnartt Sharon, Scotch Richard (2001), *Disability Protests. Contentious Politics*, Washington DC, Gallaudet University Press.
- Barral, Catherine. (2008) "Reconfiguration internationale du handicap et loi du 11 février 2005." *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 3, n. 73, p. 95-102.
- Baudot, Pierre-Yves, et Anne Revillard. (à paraître) "Le Médiateur de la République : périmètre et autonomisation d'une institution." *Revue française d'administration publique*.
- Baudry, Sonia, et Laure Weymuller. (2011) "Le droit au logement opposable, un droit effectif ?" *Regards croisés sur l'économie*, n. 9, p. 71-74.
- Benford, Robert D., et David Snow. (2000) "Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment." *Annual Review of Sociology*, vol. 26, p. 611-639.
- Bereni, Laure. (2009) "Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000)." *Revue française de science politique*, vol. 59, n. 2, p. 301-323.
- Bezès, Philippe (2009) *Réinventer l'Etat. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*. Paris: PUF/Le lien social.
- Bezès, Philippe, et Patrick Le Lidec (2010), "Ordre institutionnel et genèse des réformes." In *Sociologie de l'institution*, sous la direction de Jacques Lagroye et Michel Offerlé, p. 55-73. Paris: Belin.
- Borraz, Olivier (2008), *Les politiques du risque*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Bourdieu, Pierre. (1986) "La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique." *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n. 64, p.3-19.
- Bourdieu, Pierre. (1990), « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en oeuvre des règlements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n. 81/82, p. 86-96.
- Caillosse, Jacques. (2011) "La sociologie politique du droit, le droit et les juristes." *Droit et société*, n. 77, p. 187-206.
- Castel, Robert (2008) « D'où vient la psychologisation des rapports sociaux », *Sociologies pratiques*, n. 18, p. 15-28.
- Chappe, Vincent-Arnaud. (2010) "La qualification juridique est-elle soluble dans le militantisme ? Tensions et paradoxes au sein de la permanence juridique d'une association antiraciste " *Droit et société*, n. 76, p. 543-567.
- Chevallier, Jacques. (2011) "De l'administration démocratique à la démocratie administrative." *Revue française d'administration publique*, n. 137-138, p. 217-227.
- Choquet, Luc-Henri, et Isabelle Sayn. (2000) "Droit de la Sécurité sociale et réalité de l'organisation : l'exemple de la branche famille." *Droit et société*, n. 44-45, p. 111-125.

- Commaille, Jacques, Laurence Dumoulin, et Cécile Robert (dir.). (2000) *La juridicisation du politique. Leçons scientifiques*. Paris: LGDJ/Droit & société.
- Commaille, Jacques et Martine Kaluszynski (2007) *La fonction politique de la justice*. Paris : Éditions La Découverte.
- Commaille, Jacques, et Patrice Duran. (2009) "Pour une sociologie politique du droit." *L'Année Sociologique*, vol. 59, n. 1, p. 11-28.
- Commaille, Jacques, et Laurence Dumoulin. (2010) "De la critique du capitalisme à la réalisation de la démocratie par le droit?" *Droit et société*, vol. 76, n. 3, p. 513-521.
- D'Halluin, Estelle. (2010) « Passeurs d'histoires. De l'inconfort des acteurs associatifs impliqués dans l'aide à la procédure d'asile », in *Les nouvelles frontières de la société française*, sous la direction de Didier Fassin. Paris : La Découverte, p. 363-383.
- Dauphin, Sandrine. (2010) *L'Etat et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité?* Rennes: Presses Universitaires de Rennes/Archives du féminisme.
- Delpuech, Thierry. (2009) "Comprendre la circulation internationale des solutions d'action publique : panorama des policy transfer studies." *Critique internationale*, n. 43, p. 153-165.
- Deswarte, Marie-Pauline. (1995) "Droits sociaux et Etat de droit." *Revue de Droit Public*, n. 4.
- Dezalay, Yves. (2004), « Les courtiers de l'international », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n. 151-152, p. 4-35
- Dubois, Vincent. (2010) *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*. Paris: Economica.
- Duran, Patrice. (1993) "Piloter l'action publique, avec ou sans le droit?" *Politiques et management public*, vol. 11, n. 4, p. 1-45.
- Duvoux, Nicolas. (2009). *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*. Paris : PUF
- Edelman, Murray J. (1964) *The symbolic uses of politics*. Urbana,: University of Illinois Press.
- Engel David M. et Frank W. Munger (2003), *Rights of inclusion. law and identity in the life stories of Americans with disabilities*, Chicago : University of Chicago Press.
- Fischer Nicolas (2009), « Une frontière négociée. L'assistance juridique associative aux étrangers placés en rétention administrative », *Politix*, n. 87, p. 71-92
- Foucault, Michel. [1983], (2001), « Un système fini face à une demande infinie », in *Dits et Ecrits*, vol. II : 1976-1988. Paris : Gallimard, p. 1186-1202.
- Frinault, Thomas et Christian Le Bart. (2009), « L'exemplarité de l'étranger », *Revue française de science politique*, vol. 59, n. 4, p. 629-631.
- Gauchet, Marcel. (1989) *La révolution des droits de l'Homme*. Paris: Gallimard.
- Goodale, Mark. (2009) *Surrendering to utopia : an anthropology of human rights*. Stanford: Stanford University Press.
- Guilhot, Nicolas. (2008) « Entre juridisme et constructivisme : les droits de l'homme dans la politique étrangère américaine », *Critique internationale*, n. 38, p. 113-135
- Hafner-Burton, Emilie, et Kiyoteru Tsutsui. (2005) "Human rights in a globalizing world: the paradox of empty promises." *American Journal of Sociology*, vol. 110, n. 5, p. 1373-1411.
- Hafner-Burton, Emilie, et James Ron. (2009) "Seeing Double: Human Rights Impact through Qualitative and Quantitative Eyes." *World Politics*, vol. 61, n. 2, p. 360-401.
- Hassenteufel, Patrick (2005) « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de science politique*, vol. 55, n. 1, p. 113-132
- Heyer, Katharina (2006) « The ADA on the Road: Disability Rights in Germany », *Law & Social Inquiry* vol. 27, n. 4, p. 723-762
- Heyer Katharina (2005), "Rights or Quotas? The ADA as a Model for Disability Rights," in *Handbook of Research on Employment Discrimination: Rights and Realities*, sous la direction de Laura Beth Nielsen et Robert Nelson, Dordrecht : Springer, p. 237-258.
- Imbert, Pierre-Henri (1989), « Droits des pauvres et pauvre(s) droit(s) ? Réflexions sur les droits économiques et sociaux », *Revue de Droit Public*, p. 739-754

- Israël, Liora. (2003) "Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI." *Politix*, vol. 16, n. 62, p. 115-143.
- Israël, Liora, Guillaume Sacriste, Antoine Vauchez, et Laurent Willemez (2005) *Sur la portée sociale du droit. Usages et légitimité du registre juridique*. Paris: PUF/CURAPP.
- Israël, Liora. (2009) *L'arme du droit*. Paris: Presses de Sciences Po/Contester.
- Jacoby, Wade (2000) *Imitations and Politics. Redesigning Germany*, Ithaca : Cornell University Press.
- Jacquot, Sophie. (2009) "La fin d'une politique d'exception. L'émergence du *gender mainstreaming* et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes." *Revue française de science politique*, vol. 59, n. 2, p. 247-278.
- Jeannot, Gilles. (1996), "When non social public services take care" in *Who cares ?*, sous la direction de H-J Shulze, W. Wirth. Londres : Cassel, p. 63-75.
- Jeannot, Gilles. (2005), *Les métiers flous. Travail et action*, Toulouse : Octares.
- Jenson, Jane. (2006) « La citoyenneté sociale et les "nouveaux risques sociaux" au Canada : où sont passées les voix des femmes ? », *Droit et société*, n. 62, p. 21-43.
- Lascoumes, Pierre. (1990) "Normes juridiques et mise en oeuvre des politiques publiques." *Année sociologique*, vol. 40, p. 43-51.
- Lejeune, Aude. (2011) *Le droit au droit*. Paris: Editions des archives contemporaines.
- Levitsky, Sandra. (2008) ""What Rights?" The Construction of Political Claims to American Health Care Entitlements." *Law and Society Review*, vol. 42, n. 3, p. 551-590.
- Malloy, Jonathan (2003) *Between colliding worlds: the ambiguous existence of government agencies for aboriginal and women's policy*, Toronto, University of Toronto Press.
- Mazur, Amy G. (1995) *Gender bias and the state : symbolic reform at work in fifth republic France*. Pittsburgh: University of Pittsburgh Press.
- McAdam, Doug (1982) *Political process and the development of Black insurgency, 1930- 1970*. Chicago: University of Chicago Press.
- McBride, Dorothy, et Amy Mazur (dir.) (2010) *The politics of state feminism. Innovation in comparative research*. Philadelphia, Temple University Press.
- McCann, Michael W. (1994) *Rights at work : pay equity reform and the politics of legal mobilization* Language and legal discourse. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Melot, Romain. (2009) "De la gestion des espaces au projet de territoire : les enjeux politiques d'un changement de paradigme juridique " *L'Année sociologique*, vol. 59, p. 177-199.
- Mohanu, Vintila Adrian (2008) « L'eupéanisation de la question du handicap à travers le Forum européen des personnes handicapées », *Alter - European Journal of Disability Research/Journal Européen de Recherche sur le Handicap*, vol. 2, n. 1, p. 14-31
- Padioleau, Jean- Gustave. (1982) *L'Etat au concret*. Paris: Presses universitaires de France.
- Pal, Leslie A. (1993) *Interests of state. The politics of language, multiculturalism, and feminism in Canada*, Montreal, McGill-Queen's University Press.
- Paternotte, David (2011) *Revendiquer le "mariage gay". Belgique, France, Espagne*. Bruxelles: Presses de l'université de Bruxelles.
- Payre, Renaud (2011), « L'espace des circulations. Réseaux d'acteurs et fabrique transnationale des sciences administratives (années 1910-années 1950) », dans *Les sciences camérales*, sous la direction de F. Audren, P. Laborier, J. Vogel, P. Napoli. Paris : PUF.
- Pedriana, Nicholas, et Robin Stryker. (2004) "The strength of a weak agency: Enforcement of Title VII of the 1964 civil rights act and the expansion of state capacity, 1965-1971." *American Journal of Sociology*, vol. 110, n. 3, p. 709 – 760.
- Pedriana, Nicholas. (2006) "From protective to equal treatment : Legal framing processes and transformation of the women's movement in the 1960s." *American Journal of Sociology*, vol. 111, n. 6, p. 1718 - 1761.
- Pedriana, Nicholas, et Robin Stryker. (1997) "Political Culture Wars 1960s Style: Equal Employment Opportunity-Affirmative Action Law and the Philadelphia Plan." *American Journal of Sociology*, vol. 103, n. 3, p. 633-691.

- Pélisse, Jérôme. (2005) " A-t-on conscience du droit ? Autour des *Legal Consciousness Studies* " *Genèses*, n. 59, p. 114-130.
- Perrier, Gwenaëlle. (2006) "Genre et application du concept de gender mainstreaming. Etude de cas de la mise en oeuvre du fonds social européen en Ile-de-France et à Berlin depuis 2000." *Politique européenne*, n. 3/30, p. 55-74.
- Poinsot, Eric. (2004) « Vers une lecture économique et sociale des droits humains : l'évolution d'Amnesty International », *Revue française de science politique*, vol. 54, n. 3, p. 399-420.
- Redor, Marie-Joëlle (1992) *De l'État légal à l'État de droit. L'évolution des conceptions de la doctrine publiciste française, 1879-1914*. Paris: Economica.
- Revillard, Anne. (2009) "L'expertise critique, force d'une institution faible ? Le Comité du travail féminin et la genèse d'une politique d'égalité professionnelle en France (1965-1983)." *Revue française de science politique*, vol. 59, n. 2, p. 279-300.
- Revue de droit sanitaire et social*, « la justiciabilité des droits sociaux », n. 3, mai 2010
- Revue Française d'Administration Publique*, « Le défenseur des droits », à paraître, 2012.
- Rosanvallon, Pierre (1995) *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat Providence*. Paris: Seuil.
- Roussel, Violaine. (2004) "Le droit et ses formes. Éléments de discussion de la sociologie du droit de Pierre Bourdieu." *Droit et société*, n. 56-57, p. 41-55.
- Sabbagh Daniel, (2003) *L'égalité par le droit. Les paradoxes de la discrimination positive*. Paris : Economica.
- Sacriste, Guillaume, (2011), *L'invention du constitutionnalisme (1870-1941)*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Saunier, Pierre-Yves (2004) « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, n. 57, p. 110-127.
- Sayn, Isabelle. (2007) "Le pouvoir de l'organisation : maîtrise des ressources juridiques et maîtrise du recours au juge dans la branche famille de la Sécurité sociale " *Droit et société*, n. 67, p. 649-669.
- Scheingold, Stuart A. (1974) *The politics of rights : lawyers, public policy, and political change*. New Haven: Yale University Press.
- Scotch, Richard, [1984], (2001), *From Good Will to Civil Rights: Transforming Federal Disability Policy*, Philadelphia, Temple University Press.
- Serre, Delphine (2001), "La "judiciarisation" en actes. Le signalement "d'enfants en danger""", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 136, n. 136-137, p. 70-82
- Sjoberg, Gideon, Elizabeth A. Gill, et Norma Williams. (2001) "A sociology of human rights." *Social Problems*, vol. 48, n. 1, p. 11-47.
- Stryker, Robin. (2007) "Half Empty, Half Full or Neither? Law, Inequality and Social Change." *Annual Review of Law & Social Science*, vol., n. 3, p. 69-97.
- Vanhala, Lisa. (2006) "Fighting Discrimination through Litigation in the UK: The Social Model of Disability and the EU Anti-discrimination Directive." *Disability and Society*, vol. 21, n. 5, p. 551-565.
- Vanhala, Lisa (2011) *Making Disability Rights a Reality? Disability Rights Activists and Legal Mobilization in Canada and the United Kingdom*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Waddington, Lisa (2006) *From Rome to Nice in a Wheelchair, The Development of a European Disability Policy*. Groningen: Europa Law Publishing.
- Warin, Philippe (2001), *Les dépanneurs de justice. Les petits fonctionnaires entre égalité et équité*, Paris : LGDJ.
- Warin, Philippe (2007) *L'accès aux droits sociaux*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Wilson, Richard Ashby. (2006) "Afterword to "Anthropology and Human Rights in a New Key": The Social Life of Human Rights." *American Anthropologist*, vol. 108, n. 1, p. 77-83.